

**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU
GRADE DE :
Rédacteur principal de 1^{ère} classe
Au titre de l'année 2024**

Le Maire de la Commune d'AVOINE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 12/02/2021,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, est fixé comme suit pour l'année 2024 :

RANG DE CLASSEMENT	IDENTITE DE L'AGENT	DATE D'AVANCEMENT
1	FOURMOND Véronique	01/05/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0